



ENTREPRISES DE -10 SALARIES

Financement des actions de formation

Conditions au 24 février 2009

► Rappel des obligations en matière de formation

- La formation ne doit pas être inférieure à une journée.
- L'organisme de formation doit avoir reçu de l'administration un numéro de déclaration d'activité (sauf exception réglementaire).
- Une convention de formation doit être conclue entre l'entreprise et l'organisme.
- Un programme de formation doit obligatoirement mentionner l'objectif, les pré-requis, le contenu du stage, les moyens pédagogiques, d'encadrement et d'évaluation.
- L'action doit être classée par catégorie selon l'objectif de la formation et la situation du stagiaire :
 - . Catégorie 1 : action d'adaptation.
 - . Catégorie 2 : action d'évolution ou de maintien dans l'emploi.
 - . Catégorie 3 : action de développement des compétences.
- La prise en charge n'est effectuée que pour les salariés de l'entreprise.
- Les dirigeants non salariés ne sont pas pris en charge, veuillez nous contacter afin de connaître l'organisme dont vous dépendez.

► Barème de remboursement

- La prise en charge des formations est plafonnée à **50% du coût pédagogique** et dans la limite de **15€ par heure** de formation.
- Les frais annexes (salaires) sont remboursés à hauteur de **8 € par heure et par stagiaire**.
- L'allocation formation, indemnité versée au salarié dans le cadre de la formation hors temps de travail, est remboursée **4 € par heure et par stagiaire**.
- **Simplification administrative** : pas d'avance de fonds, l'AGEFOS PME règle directement l'organisme de formation, vous nous versez uniquement la part restant à votre charge.

► Exemple de calcul

Pour une formation de 3 jours (soit 21 heures), dont le coût pédagogique est de 840€ (soit 40€ par heure), la prise en charge par l'AGEFOS PME Basse-Normandie sera de :

21 heures x 15€ = 315€ pour le coût pédagogique

21 heures x 8 € = 168 € pour les frais annexes (salaire)

En savoir +

AGEFOS PME Basse-Normandie
Service TPE
CITIS - 8 rue d'Atalante - BP 10268 14209 Hérouville Saint-Clair Cédex
Tél. 02.31.50.17.17

>> www.agefos-pme-bn.com <<